

L'observatoire numérique 2017

E-ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE

PAR LE THINK TANK RENAISSANCE NUMERIQUE — février 2017

2017 : QUELLES
MESURES
POUR LA DÉ-
MOCRATIE NU-
MÉRIQUE ?

Récapitulatif des propositions relatives à la modernisation de la démocratie et de l'administration des principaux candidats

Candidat	Propositions « e-administration et démocratie »	Propositions numériques dans tout le programme	Total des propositions du programme
François Fillon	9	133	778
Benoît Hamon	6	18	345
Emmanuel Macron	23	85	588
Marine Le Pen	0	10	144
Jean-Luc Mélenchon	9	31	(Encore inconnu)

François Fillon

Sur 133 propositions numériques, 9 concernent l'e-administration et la démocratie.

- Créer un contrat de confiance aux PME pour l'accès à la commande publique : introduire une quote-part d'achats publics auprès des PME et de start-up françaises du numérique pour faire des acteurs publics, des promoteurs de l'innovation.
- Créer un poste de Haut Commissaire à la Transformation numérique, rattaché directement au Premier ministre, couvrant Numérique et Achats.
- Mettre l'open data au service de l'action publique et centraliser les services en ligne de l'e-administration pour améliorer le service rendu au citoyen.
- Mettre en place sous forme de « One stop service » un nombre limité de plateformes numériques regroupant des services publics, ce qui permettrait à l'utilisateur de gérer un dossier administratif personnalisé sur un même site.
- Cibler l'action publique sur des axes prioritaires dans le domaine de la justice (dispositif de conciliation et de médiation en ligne)
- Moderniser les outils de consultation du public en passant résolument à l'âge digital pour consulter les citoyens.
- Généraliser le vote électronique pour chaque consultation.
- Il sera créé une carte nationale d'identité biométrique.
- Renforcer la littératie numérique dans la formation des cadres administrateurs de la fonction publique d'Etat et territoriale (exemple : ENA, IRA, CNFPT).

Benoît Hamon

Sur 18 propositions numériques, 6 concernent l'e-administration et la démocratie.

- Mener une politique d'open data et de transparence des données publiques. Garantir un large accès du public aux données conservées et traitées par les administrations publiques. Les citoyens, chercheurs et journalistes doivent connaître les données qui déterminent des choix politiques. Ces données peuvent être utilisées par les entreprises du numérique proposer de nouveaux services innovants. Veiller à ce que ces données ne soient pas appropriées par les GAFAs (Google, Apple, Facebook, Apple).
- Faire participer les citoyens à l'élaboration de la loi : Donner le pouvoir aux citoyens d'écrire la loi de manière collaborative par l'écriture d'« amendements citoyens » sur le modèle du projet de loi pour une République numérique.
- Instituer le 49.3 citoyen : Inscrire immédiatement dans la Constitution le 49.3 citoyen, un pouvoir réel, concret, qui mettra fin à la démocratie intermittente. Il permettra à 1% du corps électoral : D'imposer au Parlement d'examiner une proposition de loi proposée par les citoyens (droit d'initiative citoyenne) De suspendre l'application d'une loi adoptée par le Parlement, jusqu'à un an après sa promulgation, pour que celle-ci soit soumise à référendum (référendum d'initiative citoyenne) Le principe du 49.3 sera soumis à référendum dès le 2nd tour des législatives.
- Moderniser les commissions parlementaires : Imposer la publicité des débats des commissions permanentes des deux chambres du Parlement. Rapprocher

le nombre de commissions parlementaires permanentes du nombre de ministères comme dans les autres régimes parlementaires européens. Créer une commission permanente sur les enjeux éthiques et sociaux liés aux avancées scientifiques et à la révolution numérique.

- Faire participer les citoyens à la répartition du budget : Donner le pouvoir aux citoyens de décider de l'utilisation d'une partie du budget de l'Etat (jusqu'à 5 milliards d'euros) pour des grands projets. Pendant huit mois, les citoyens pourront émettre des propositions de projets. Puis, l'administration évaluera le coût de ces projets, apportera son expertise. Après une campagne d'information, les projets seront soumis à un vote en ligne et dans chaque mairie. L'enveloppe sera dépensée sur les 3 à 5 projets préférés par les Français.
- Créer un sénat citoyen : Réformer le Sénat pour y introduire un collège citoyen, un collège des territoires avec des élus et un collège des forces vives avec des représentants de la société civile.

Emmanuel Macron

Sur 85 propositions numériques, 23 concernent l'e-administration et la démocratie.

- 5 milliards d'euros seront consacrés à la modernisation de l'action publique et à un plan pour la justice numérique. Nous apporterons un soutien à la performance des collectivités locales et un appui à leur modernisation.
- D'ici 2022, 100% des démarches administratives pourront être effectuées depuis Internet – sauf première délivrance des documents d'identité officiels. Pour financer cela, les administrations pourront faire appel au plan d'investissement.
- Généraliser le vote électronique d'ici 2022.
- Nous créerons un compte citoyen en ligne (site et application), qui rassemblera, sur une même interface tous les droits, notamment ceux liés à la santé, à la trajectoire professionnelle, à la formation, à la situation fiscale, aux droits civiques.
- Nous demanderons aux parlementaires qui soutiennent notre action de mettre en place des dispositifs innovants d'évaluation du travail parlementaire (jurys citoyens, compte-rendu de mandat via les réseaux sociaux...).
- Nous créerons une banque de données numériques réutilisables.
- Nous développerons les instruments d'une transparence sur l'usage des données privées par les acteurs du numérique. Chacun pourra ainsi savoir ce que deviennent les données qu'il produit en utilisant telle ou telle plateforme.

Europe

- Nous proposerons de renforcer et d'harmoniser la sécurité des cartes d'identité (biométrie) à l'échelle européenne.
- Nous renégocierons avec les Etats-Unis le « Privacy Shield », le cadre de protection des données, d'ici 2018, afin de garantir réellement la préservation des données personnelles de tous les Européens.
- Nous proposerons la mise en place d'une Agence européenne pour la confiance numérique, chargée de la régulation des grandes plateformes numériques.

Simplification de l'action publique

- Nous nous appuyerons sur le numérique pour redéfinir l'action publique.
- Le passage au numérique de l'Etat : dans toutes les institutions, il est l'occasion de gains de productivité considérables et plus largement d'une restructuration des organisations. Ce doit aussi être le cas de l'État. Les experts chiffrent les économies potentielles de 5 à 10 milliards.
- Transparence : les résultats des revues et les actions mises en place par les ministères seront mises en ligne.
- Nous consacrerons 10 milliards d'euros du plan d'investissement aux actions des collectivités. Concrètement, il s'agira notamment de financer l'amélioration des services publics locaux (par exemple, la digitalisation), qui permettent d'améliorer la qualité pour l'utilisateur et d'économiser l'argent public. Il s'agira aussi de conclure avec les collectivités locales des "contrats de développement durable" pour déployer la transition écologique dans les territoires et accompagner les individus : réduction de l'empreinte écologique et création nette d'emplois seront les critères de sélection.

Justice

- Avec la numérisation, les juges et les greffiers bénéficieront de nouveaux outils qui permettront de simplifier et d'automatiser des tâches répétitives comme les enregistrements ou les convocations, comme les demandes de transmission de pièces justificatives. Les juges bénéficieront d'outils numériques d'aide à la décision.
- Nous simplifierons le traitement des procédures en matière pénale. Les procédures en matière pénale seront progressivement numérisées du début de l'enquête jusqu'au jugement définitif selon une suite continue : policiers, procureurs, juges d'instruction, tribunaux, cours d'appel. De même, en matière correctionnelle, la procédure orale (les auditions sont filmées et les vidéos sont l'unique support de la procédure, sans retranscription) sera expérimentée. Une procédure formelle de mise en état des affaires pénales sera créée devant les tribunaux, avec des délais impératifs. Les personnes poursuivies auront accès au calendrier de leur affaire et aux décisions les concernant de façon sécurisée sur Internet.
- Nous créerons un service public numérique de la justice, avec un portail unique d'accès sur le modèle d'impots.gouv.fr. Les citoyens et leurs avocats y trouveront toutes les informations pratiques. Ils pourront se pourvoir en justice depuis leur ordinateur, transmettre une requête, des pièces, ou suivre leur dossier depuis leur smartphone.
- Nous créerons une procédure simple, exclusivement numérique et rapide pour le règlement des litiges de la vie quotidienne. Nous permettrons notamment de dématérialiser toutes les procédures concernant des litiges inférieurs à 4000 euros : consommation, conflit de voisinage, injonction de payer ou de faire. Une décision judiciaire sera rendue dans les deux mois, à défaut de conciliation.
- Nous favoriserons la création de plateformes de règlement amiable des litiges qui lorsqu'elles seront tenues par des professionnels associant avocats huissiers ou notaires pourront conclure des accords ayant la force d'un jugement.
- Nous réformerons l'aide juridictionnelle pour qu'elle soit plus responsable et efficace, avec un accès à l'aide juridictionnelle en ligne.

Police

- Le retour au cœur du métier de policier pour plus de présence sur le terrain en allégeant massivement, s'agissant des contentieux de masse, les procédures auxquelles les policiers sont soumis. En « oralisant » par exemple, dans les affaires simples, une partie des procédures avec des enregistrements audio ou vidéo des actes effectués lors des gardes à vue ou des auditions. Nous investirons également dans des outils informatiques modernes. Enfin, nous permettrons à nos forces de police de traiter par une amende forfaitaire de nombreuses catégories d'infractions, comme par exemple les vols à l'étalage, qui seront réprimées sur le champ.
- Nous susciterons des partenariats locaux innovants entre policiers et habitants, pour établir une relation de confiance avec la police, en utilisant notamment des outils numériques pour recueillir l'avis de la population sur l'action de la police et les politiques menées.

Marine Le Pen

Sur 10 propositions numériques aucune ne concerne l'e-administration et la démocratie.

Jean-Luc Mélenchon

Sur 31 propositions numériques, 9 concernent l'e-administration et la démocratie.

- L'inscription du droit d'accès à Internet dans la Constitution à l'horizon notamment d'une 6e République.
- L'émergence des échanges décentralisés, en favorisant l'auto-hébergement, le développement des modes d'échanges pair-à-pair, l'utilisation de formats de données et de protocoles d'interconnexion ouverts.
- Défendre les initiatives collectives de réappropriation des services de télécommunications.
- Défendre la neutralité du net aux niveaux national, européen et international, notamment en investissant dans des infrastructures physiques détenues par le public.
- Garantir l'accès à un internet neutre et ouvert depuis les points d'accès public à Internet.
- Le renforcement de l'autorité judiciaire chargée de contrôler les retraits de contenus illégaux par des plateformes privées et améliorer l'efficacité du traitement des signalements.
- La répression des plateformes du web qui portent atteinte à la liberté d'expression.
- La généralisation des logiciels libres pour l'ensemble des administrations et établissements publics.
- Soutenir la dématérialisation des services publics, dans une démarche de design pour tou-te-s, tout en maintenant les services physiques de proximité.